

DEMANDE DE DEVIS

Organisme : 	MAIRIE DE SAINT-AVOLD Siret : 21570606000013 36 boulevard de Lorraine BP 10019 57501 SAINT-AVOLD CEDEX Achats Publics Tél : 03 87 91 90 30 marches.publics@mairie-saint-avold.fr
Objet :	Affaire DEV / 4 / PLAN HANDICAP / 2024 Fourniture de repas chauds
Descriptif :	La Ville de Saint-Avold cherche un prestataire capable de fournir en livraison chaude 100 repas à la salle L'Agora le 04 avril 2024 à 12h00. Le menu proposé devra être comprendre un plat viande (pas de porc) + légumes et un dessert. Il s'agira d'une cuisine traditionnelle.
Critères d'attribution :	<ul style="list-style-type: none">☞ Le prix 70 %☞ La valeur technique 30 %(adéquation du menu proposé, respect de la loi Egalim)
Date limite de remise du devis :	22 mars 2024 à 11heures.
Modalité de remise du devis :	Par mail à l'adresse marches.publics@mairie-saint-avold.fr
Renseignements complémentaires :	Administratifs : Mme QUINT – 03 87 91 94 37 Techniques : Mme KIEFFER – 03 87 93 80 03
Date d'envoi à la publication :	04 mars 2024



VILLE DE SAINT AVOLD

Marchés Publics



Fourniture de repas chauds DEV/4/PLAN HANDICAP/2024

CADRE DE REPONSE TECHNIQUE

**Ce cadre de réponse pourra être utilisé par les candidats,
afin de compléter ou établir pour partie, et s'ils le souhaitent, leur offre.**

**En complément au présent cadre, ou à titre d'illustrations des renseignements indiqués,
le candidat peut fournir tous documents utiles à l'établissement
et à la bonne compréhension de son offre.**

1.

PRÉSENTATION DU PRESTATAIRE

Nom de la société :

Adresse de l'agence en charge de l'exécution des prestations :

Téléphone de la société :

E-mail :

ORGANISATION ET SERVICES MIS EN ŒUVRE

Désignation des interlocuteurs de la prestation :

Chef cuisinier :

Joindre leurs CV

2.

PROPOSITION DU CANDIDAT

Le candidat détaillera le menu qu'il souhaite proposer, en précisant la composition et l'origine des produits (EGALIM II). Il précisera le prix qu'il souhaite pratiquer. Des photos peuvent accompagner la proposition du candidat.

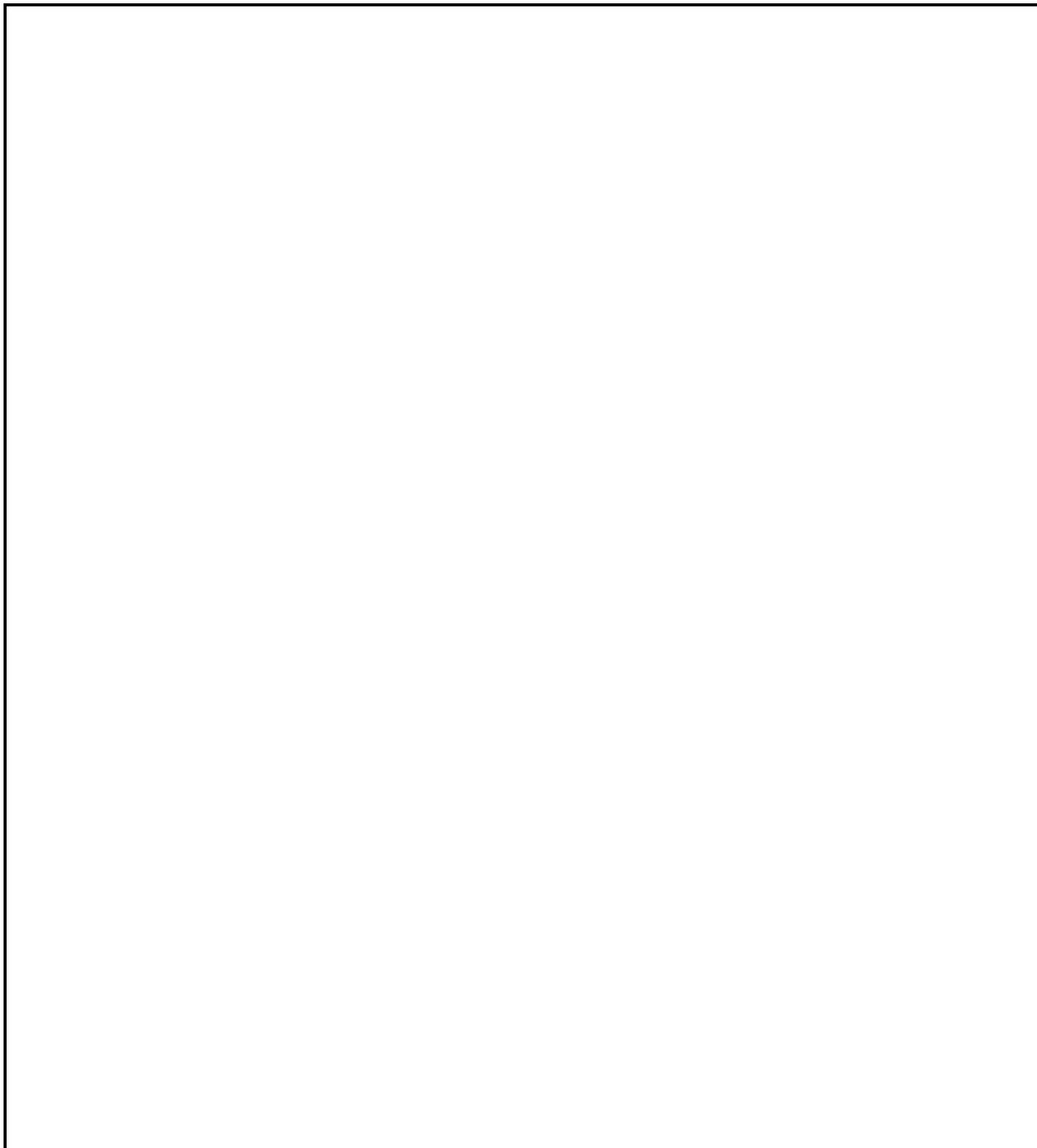
3.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Garanties de qualité et d'origine apportées pour les denrées identifiées dans le cas pratique
(garanties de qualité et de l'origine des denrées : recours à des produits labellisés sur un plan qualitatif et/ou à des produits bénéficiant d'un signe officiel de qualité et d'origine – SIQO et/ou justifiant de mentions valorisantes et/ou à des produits frais relevant de tout autre référentiel de certification dûment présenté dans l'offre).

Garanties de conformité au cadre légal « commerce équitable »

(référentiels appliqués aux produits proposés, c'est-à-dire, de manière indicative et non exhaustive : labels Max Havelaar, Fair For Life, Agri-Ethique et Biopartenaire, marques Ensemble et Paysans d'Ici portées par Biocoop,...



Joindre les fiches techniques des produits.